

## Séance du Jeudi 17 Mars 2011 - 14h30/17h30

( Salle 201 au 3 place de Fontenoy )

# AVIS

**1 ■ Projet d'ordonnance portant transposition des directives 2009/15/CE, 2009/16/CE, 2009/17/CE, 2009/18/CE, 2009/20/CE (Paquet ERIKA III), application du règlement CE n°392/2009, et diverses dispositions d'adaptation du droit dans le domaine du transport maritime**

### Résultat du vote

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 1
POUR	: 20

**Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet d'ordonnance portant transposition des directives européennes du paquet Erika III et diverses dispositions d'adaptation du droit dans le domaine du transport.**

**2 ■ Projet de décret portant organisation de la surveillance de la navigation maritime**

### Résultat du vote

CONTRE	: 6
ABSTENTION	: 0
POUR	: 23

**Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret portant organisation de la surveillance de la navigation maritime**

**3 ■ Projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution**

**Résultat du vote**

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 21

**A l'unanimité, le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution**

**4 ■ Projet de décret relatif aux obligations d'assurance des navires**

**Résultat du vote**

CONTRE	: 0
ABSTENTIONS	: 0
POUR	: 29

**A l'unanimité, le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret relatif aux obligations d'assurance des navires.**

**5 ■ Projet de décret relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise par le ou les modes de transport utilisés pour réaliser une prestation de transport**

**Résultat du vote**

CONTRE	: 28
ABSTENTIONS	: 0
POUR	: 1

**Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis défavorable au projet de décret relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise par le ou les modes de transport utilisés pour réaliser une prestation de transport**